

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE
tenue le 5^e jour du mois d'octobre 2017 à 19h30 à la Mairie située au 167 route
204 à Saint-Justine à laquelle réunion sont présents :

Les conseillères : Linda Gosselin
Audrey Bédard

Les conseillers : Bernard Poulin
Dany Turcotte
André Ferland
Réjean Labonté

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Denis Beaulieu, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Prière.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2017.
4. Comptes fournisseurs au 5 octobre 2017.
5. Périodes de questions.
6. Inspecteur municipal :
 - 6.1 Service incendie.
 - 6.2 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable.
 - 6.3 TECQ / Programmation de travaux.
 - 6.4 Dérogation mineure / Clément Bissonnette.
 - 6.5 MRC des Etchemins / service d'inspection.
 - 6.6 Usine de filtration.
7. Questions diverses :
 - 7.1 Œuvre des loisirs.
 - 7.2 Marché de Noël.
 - 7.3 Lancement site internet.
 - 7.4 Régie inter des Etchemins – budget 2018.
 - 7.5 Régie inter des déchets de CJLLR – budget 2018.
 - 7.6 MRC de Bellechasse / servie GMR.
8. Correspondance :
 - 8.1 FMQ.
 - 8.2 Programme « changez d'air ».
 - 8.3 Association pulmonaire du Québec.
9. Période de questions.
10. Levée de l'assemblée.

1-10-17

Il est proposé par Bernard Poulin
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants :

- 7.7 Numéros civiques
- 7.8 Maison Catherine-de-Longpré
- 7.9 Mouvement des aînés
- 7.10 Rôle d'évaluation
- 8.4 Génération CHAG
- 8.5 CJE des Etchemins

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2017 :

2-10-17

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2017 a été envoyé à tous les conseillers et au maire.

Il est proposé par Linda Gosselin
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

Que le procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4. COMPTES FOURNISSEURS AU 5 OCTOBRE 2017 :

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 5 OCTOBRE 2017

N° chèque	Nom	Montant	Payé
C1700513	GILLES VEZINA	157,00	157,00
C1700514	MARIO LAPIERRE	80,60	80,60
C1700515	BELL MOBILITÉ INC.	67,75	67,75
C1700516	OEUVRE DES LOISIRS	5 000,00	5 000,00
C1700517	MUNICIPALITE DE SAINT-CAMILLE	15 980,00	15 980,00
C1700518	COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE	50,00	50,00
C1700519	MUNICIPALITE DE SAINTE-JUSTINE	236,10	236,10
C1700520	HYDRO-QUEBEC	457,12	457,12
C1700520	HYDRO-QUEBEC	683,55	683,55
C1700520	HYDRO-QUEBEC	205,90	205,90
C1700521	OEUVRE DES LOISIRS	12 063,00	12 063,00
C1700522	CAISSE DES JARDINS DES ETCHÉMINES	140,00	140,00
	LUC DEBLOIS	35,91	35,91
	JEAN-PHILIPPE CHABOT	123,22	123,22
	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	842,00	842,00
C1700523	MARIO LAPIERRE	200,00	
C1700524	DENIS BEAULIEU	100,00	
C1700524	DENIS BEAULIEU	866,46	
C1700525	AON HEWITT	3 202,95	
C1700526	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	8 923,07	
C1700527	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	955,06	
C1700527	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	2 416,61	
C1700528	INTERFAS EN FIDUCIE	3 405,92	
C1700529	GROUPE CCL	657,67	
C1700530	ORIZON MOBILE	146,60	
C1700530	ORIZON MOBILE	44,79	
C1700531	SOGETEL INC.	53,93	
C1700531	SOGETEL INC.	612,90	
C1700532	BUREAUTIQUE GUY DROUIN INC.	187,04	
C1700533	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24,00	
C1700534	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	163,17	
C1700535	COOP STE-JUSTINE	1 123,70	
C1700536	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	200,00	
C1700537	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	1 270,13	
C1700537	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	2 284,05	
C1700537	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	988,90	
C1700537	ENTREPRISES NELSON BÉLISLE INC.	137,40	
C1700538	PAVAGES ABENAKIS LTEE	1 756,26	
C1700538	PAVAGES ABENAKIS LTEE	179,36	
C1700539	HYDRO-QUEBEC	1 697,19	
C1700539	HYDRO-QUEBEC	935,80	
C1700539	HYDRO-QUEBEC	480,39	
C1700539	HYDRO-QUEBEC	3 216,18	
C1700540	MAURICE BROUSSEAU ET FILS INC.	10,29	
C1700541	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	258,78	
C1700542	PAULO ET REMY INC.	69,26	

C1700543	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	418,20	
C1700544	CORPS DE CADETS 2948 DE LA FRONTIERE	300,00	
C1700545	CLAUDE CARRIER INC.	6 130,75	
C1700546	INDUSTRIES CIMENT LA GUADELOUPE INC.	987,78	
C1700547	MINISTRE DES FINANCES	47 869,00	
C1700548	SANI-ETCHEMIN INC.	287,44	
C1700549	STELEM INC.	1 741,87	
C1700550	SIGNALISATION LEVIS INC.	106,64	
C1700551	MAXI-METAL (1983) INC.	863,35	
C1700551	MAXI-METAL (1983) INC.	91,45	
C1700551	MAXI-METAL (1983) INC.	169,52	
C1700552	PHILIPPE GOSSELIN ET ASSOCIÉS LTÉE	325,31	
C1700553	HOUE ET MAHEUX	1 170,46	
C1700554	ENVIRONEX	444,46	
C1700554	ENVIRONEX	257,17	
C1700555	M.R.C. DES ETCHEMINS	1 832,87	
C1700555	M.R.C. DES ETCHEMINS	361,00	
C1700556	EMCO DISTRIBUTION LTEE	76,65	
C1700556	EMCO DISTRIBUTION LTEE	2 252,16	
C1700556	EMCO DISTRIBUTION LTEE	389,20	
C1700557	JÉRÔME LABONTÉ	60,00	
C1700558	FABRIQUE DE SAINTE-JUSTINE	85,00	
C1700559	LAWSON PRODUCTS INC.	135,62	
C1700560	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	18,56	
C1700560	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	20,56	
C1700561	RESEARCH & PRODUCTIVITY COUNCIL	299,00	
C1700562	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	287,44	
C1700562	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73	
C1700562	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73	
C1700562	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73	
C1700562	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	436,73	
C1700563	SHIRLEY MORISSETTE	100,00	
C1700564	INSPECTIONS D'ÉCHELLES DENIS THIBAUT	396,38	
	TOTAL	141 914,77	36 122,15
	SOLDE À PAYER	105792,62	
	ENCAISSE	31736,12	

3-10-17

Il est proposé par Dany Turcotte,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6. INSPECTEUR MUNICIPAL :

6.1 Service incendie :

4-10-17

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte les nouveaux programmes en sécurité incendie proposés par la MRC des Etchemins soient le « Programme sur l'évaluation, la vérification et l'entretien des bornes fontaines », le « Programme sur la sensibilisation du public » et le « Programme sur la rédaction d'un plan d'intervention »

ADOPTÉE

6.2 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable :

Selon les dernières informations du MAMOT, il semble que nous devrions installer des compteurs d'eau dans les ICI et sur un échantillon d'immeubles résidentiels d'ici le 1^{er} septembre 2018 et ce, même si notre bilan 2016 de l'usage de l'eau potable ne dépasse aucune limite établie.

6.3 TECQ – Programmation de travaux :

5-10-17

Attendu que la municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité de Sainte-Justine doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Audrey Bédard,

Il est résolu que :

QUE la municipalité de Sainte-Justine s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Sainte-Justine s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité de Sainte-Justine approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité de Sainte-Justine s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité de Sainte-Justine s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité de Sainte-Justine atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

6.4 Dérogation mineure – Clément Bissonnette :

6-10-17

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Clément Bissonnette afin de régulariser la marge de recul latérale du bâtiment principal qui est de 8.23 mètres de la ligne avant comparativement à la norme de 9 mètres;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié selon la loi le 20 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par

Clément Bissonnette afin de régulariser la marge de recul avant du bâtiment principal qui est de 8.23 mètres de la ligne avant comparativement à la norme de 9 mètres;

QUE le Conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux à monsieur Bissonnette;

QUE ledit Conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

6.5 MRC des Etchemins – service d'inspection :

7-10-17

Il est proposé par Bernard Poulin,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins, le conseil municipal de Sainte-Justine réserve 230 heures d'inspection pour l'année 2018.

ADOPTÉE

6.6 Usine de filtration :

Le conseil municipal convient de ne pas procéder à l'acquisition d'un détecteur de permanganate de potassium pour l'usine de filtration tel que proposé par la compagnie MAGNOR selon l'offre déposée le 12 septembre 2017.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1 Œuvre des loisirs :

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours à l'Œuvre des loisirs.

7.2 Marché de Noël :

8-10-17

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 750\$ au comité organisateur du Marché de Noël de Sainte-Justine pour le remplacement des 15 panneaux en façade des cabanes.

ADOPTÉE

7.3 Lancement du site internet :

Le lancement du site internet sera probablement reporté d'une semaine soit au 25 octobre 2017.

7.4 Régie inter des Etchemins – budget 2018 :

9-10-17

Attendu qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, une régie intermunicipale dresse son budget pour chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption avant le 1^{er} octobre à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Attendu qu'en vertu de ce même article, les prévisions budgétaires d'une régie intermunicipale doivent être adoptées, par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Attendu que les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins nous ont été transmises avant le 1^{er} octobre 2017;

Il est proposé par Audrey Bédard,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

7.5 Régie inter des déchets de CJLLR – budget 2018 :

10-10-17

Attendu qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal, une régie intermunicipale dresse son budget pour chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption avant le 1^{er} octobre à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa juridiction;

Attendu qu'en vertu de ce même article, les prévisions budgétaires d'une régie intermunicipale doivent être adoptées, par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres;

Attendu que les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR nous ont été transmises avant le 1^{er} octobre 2017;

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

7.6 MRC de Bellechasse / service GMR :

Le conseil municipal est informé des nouveaux services offerts par le service GMR de la MRC de Bellechasse relativement à la tubulure d'érablière et au concours de recyclage des piles d'environnement jeunesse.

7.7 Numéros civiques :

11-10-17

Il est proposé par Dany Turcotte,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le changement de 2 numéros civiques le long du rang Ste-Marie soit le remplacement de l'ancien numéro 280 par le numéro 310 et celui de l'ancien numéro 300 par le numéro 280.

ADOPTÉE

7.8 Maison Catherine-de-Longpré :

12-10-17

Il est proposé par André Ferland
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE dans le cadre de la campagne annuelle de financement de la maison Catherine-de-Longpré, le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'achat d'un livret de billets de loterie pour un montant de 200\$.

ADOPTÉE

7.9 Mouvement des aînés :

Le conseil municipal est informé des demandes du mouvement des aînés et accepte que l'entente soit révisée à jour. Pour ce qui est des autres demandes, le conseil municipal les accepte dans son ensemble.

7.10 Rôle d'Évaluation :

Le nouveau rôle triennal d'évaluation passe de 121 626 500 à 129 349 000 en hausse de 7 722 500 soit 6,35%.

8. CORRESPONDANCE :

8.1 FMQ :

La correspondance de la FMQ a été transmise par courriel aux membres du conseil municipal.

8.2 Programme « changez d'air » :

L'association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique désire informer le conseil municipal que c'est avec regret qu'elle se voit dans l'obligation de mettre fin aux activités du programme « changez d'air ».

8.3 Association pulmonaire du Québec :

Le conseil municipal convient de ne pas prendre part à la 2^e campagne « Municipalité contre le radon » de l'association pulmonaire du Québec.

8.4 Génération CHAG :

Le conseil municipal refuse de participer à cette demande de financement de l'école de danse Génération CHAG pour la participation à une 4^e compétition à Toronto. Le conseil justifie sa position sur la base de la contribution financière « utilisateur payeur ».

8.5 CJE des Etchemins :

Le conseil municipal prend connaissance de cette correspondance du Carrefour jeunesse-emploi des Etchemins relativement au remplacement de la foire d'Emplois par l'invitation sa « zone-carrière ».

9. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

13-10-17

Il est proposé par Bernard Poulin
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 25.

ADOPTÉE

S/ _____

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

S/ _____

PRÉSIDENT